

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU MARDI 26 JUIN 2007.-**

**DOCUMENTATION.-**

**1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-**

8 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**Cimetière de Morlanwelz**

**Concessions temporaires pour 15 ans**

Succession Lombard E. et Piette Carole  
CPAS de Binche  
Rue de la Triperie  
7130 Binche

CTS 275,00.- €

**Concessions temporaires pour 50 ans**

M. Vruna Ignozio  
Rue de l'Enseignement, 13  
7140 Morlanwelz

2, 50 m<sup>2</sup> 1.100,00.- €

**Cimetière de Carnières**

**Concessions temporaires pour 15 ans**

M. Staquet Luc  
Rue de la Potrée, 5  
7140 Morlanwelz

CTD 250,00.- €

**Concessions temporaires pour 50 ans**

M. Meneghini Edouard  
Rue Fond des Trieux, 30  
7141 Carnières

2,50 m<sup>2</sup> 1.100,00.- €

M. Illardo Salvatore

Rue Léon Fricoux, 59 7141 Carnières	2,50m <sup>2</sup>	1.100,00.- €
--	--------------------	--------------

Mme Remacle Eveline Chaussée Brunehault, 388 7140 Morlanwelz	2, 50 m <sup>2</sup>	1.100,00.- €
--	----------------------	--------------

M. Quertimont Lucien Rue Saint Eloi, 164 7141 Carnières	2,50 m <sup>2</sup>	1.100,00.- €
---	---------------------	--------------

### **Cimetière de Mont Sainte Aldegonde**

#### **Concessions temporaires pour 15 ans**

M. Uberlant Jacques Rue de l' Egalité 18 7130 Binche	CTD	210,00.- €
--	-----	------------

\*\*\*\*\*

#### **2. Contribution financière 2007 à la Zone de Police de Mariemont – Approbation du Gouvernement Provincial – Notification -**

En vertu de l'article 72&2, alinéa 3 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Nous portons à votre connaissance l'arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut par lequel il approuve la délibération du Conseil Communal du 28 mars 2007 fixant la contribution financière au budget 2007 de la Zone de police de Mariemont.

\*\*\*\*\*

#### **3. Compte communal de l'année 2006 – Examen et décision -**

Vous trouverez en annexe de la présente convocation, les comptes budgétaires ordinaires et extraordinaires pour l'année 2006.

\*\*\*\*\*

#### **4. Budget 2007 – Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et n° 1 extraordinaire – Avis -**

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2007 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

\*\*\*\*\*

5. Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modifications budgétaires n° 1.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire n° 1.

\*\*\*\*\*

6. Escomptes de subsides à contracter auprès de DEXIA Banque S.A. – Examen – Décision.-

Nous vous proposons d'escompter auprès de DEXIA Banque S.A. :

- un escompte de 101.095,63.- € pour l'aménagement de la rue de Namur ;
- un escompte de 81.210,39.- € pour l'aménagement de la rue du Pachy ;
- un escompte de 342.928,83.- € pour l'aménagement de la gare en maison citoyenne ;
- un escompte de 328.940,00.- € pour la réfection de la rue Solvay ;
- un escompte de 14.700,00.- € pour l'étude de stabilité de la rue de Namur ;
- un escompte de 9.000,00.- € pour le rehaussement de la clôture plaine de Mont-Sainte-Aldegonde ;
- un escompte de 22.500,00.- € pour le remplacement de la toiture buvette football de Morlanwelz ;
- un escompte de 1.149.072,82.- € pour la transformation et extension du hall de basket + aménagement des abords ;
- un escompte de 4.600,00.- € pour l'achat de buts et panneaux multisports pour cours d'écoles ;
- un escompte de 13.600,00.- € pour l'aménagement de la maison des jeunes de Carnières ;
- un escompte de 4.800,00.- € pour l'achat de matériel (instruments de musique) ;
- un escompte de 1.250.000,00.- € pour la revitalisation du site de Baume Marpent.

\*\*\*\*\*

7. Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz – Reconduction pour l'année 2007.-

La convention arrêtée par le Conseil Communal, en séance du 22 novembre 1990, modifiée le 25 avril 1994, décidant la participation de la Commune de Morlanwelz à Antenne Centre, stipule que sa reconduction d'année en année est subordonnée au vote par le Conseil Communal, des crédits y afférents inscrits au budget et à leur approbation par la Tutelle.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la reconduction de la convention de participation à Antenne Centre pour l'année 2007.

\*\*\*\*\*

8. Bilan financier et rapport d'activités 2006 du Centre culturel local de Morlanwelz « A.S.B.L. « LE SABLON » - Notification.-

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ces articles L 3331-1 à L 3331 – 9 obligent les bénéficiaires, d'une subvention supérieure à 1.239, 47 € accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du bilan financier et des rapports d'activités 2006 de l'ASBL « LE SABLON ».

\*\*\*\*\*

9. Achat de matériel pour la bibliothèque – Mode de passation de marché – Cahier spécial des charges – Approbation - Décision.-

La bibliothèque se propose de procéder à l'achat de mobilier pour la bibliothèque, à savoir un achat d'un comptoir de prêt et de 2 rayonnages.

Le marché se fera par procédure négociée sans publicité.

Les crédits pour faire face à la dépense sont prévus à l'article 767/741F5-98.

Nous vous demandons d'approuver le mode de passation du marché et le cahier spécial des charges.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

\*\*\*\*\*

10. Travaux de démolition et reconstruction d'un mur au cimetière de Carnières – Mode de passation de marché – Cahier spécial des charges, devis estimatif et avis de marché – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de démolition et reconstruction d'un mur au cimetière de Carnières.

Le devis estimatif s'élève à 94.988,39.- €TVAC.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 878/724F3 – 60 du service extraordinaire de l'exercice 2007.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

\*\*\*\*\*

11. Plan triennal 2007 – 2009 – Décision.-

Par sa circulaire du 15 mars 2007, Monsieur Philippe COURARD, Ministre de la Région wallonne chargé des Affaires intérieures et de la Fonction publique, invite les maîtres d'ouvrage communaux, à élaborer leurs propositions de programme triennal 2007 – 2009.

Vous trouverez, versé au dossier du Conseil Communal, le programme de notre commune, établi par le Collège Communal sur lequel nous vous invitons à statuer.

\*\*\*\*\*

12. Travaux d'aménagement pour les services communaux Place Albert 1<sup>er</sup> à Morlanwelz – décompte final – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le décompte final des travaux dont la récapitulation est la suivante :

C.P.A.S. DE MORLANWELZ

DECOMPTE FINAL

1.	Décompte final architecture HTVA	675 537,02
2.	Décompte final stabilité HTVA	154 893,77 (Révision : 12,7 %)
3.	Décompte final électricité HTVA	143 413 ,34 (Révision : 31,54 %)
4.	Décompte final sanitaire HTVA	50 072 ,29
5.	Décompte final HVAC HTVA	189 178,42
6.	Hors entreprise HTVA	2 625,00
		-----
	Montant total des travaux HTVA	1 215 719,84
	Total révisions HTVA	168 487,22
		-----
	Montant total des travaux avec révision HTVA TVA 21 %	1 384 207,06 255 301,17 -----
	Montant total des travaux TVA et révisions Comprises	1 639 508,23

\*\*\*\*\*

13. Etude du projet des travaux d'aménagement d'un bâtiment pour les services communaux d'un bâtiment pour les services communaux, Place Albert 1<sup>er</sup> à Morlanwelz – Etat final des honoraires – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation l'état final des honoraires relatifs aux travaux d'aménagement d'un bâtiment pour les services communaux Place Albert à Morlanwelz suite au décompte final des travaux qui a fait l'objet du point précédent de l'ordre du jour de ce Conseil Communal.

La récapitulation est la suivante :

	BATIMENT		TOTAL		HONORAIRES	
--	----------	--	-------	--	------------	--

Architecte	675 537,02	844 024,24	75 962,18	9 %
	168 487,22			
Stabilité	154 893,77		9 293,63	6 %
Techniques Spéciales	143 413,34	385 289,05	26 970,23	7 %
	50 072 ,29			
	189 178,42			
	2 625,00			
TOTAL HTVA	1 384 207,06		112 226,04	HTVA
TVA	1 674 890 ,54		135 793,51	TVAC

Les crédits nécessaires pour faire face à la dépense ont été inscrits à l'article 124/733A7 – 60 honoraires transformation ancien bâtiment du CPAS de la modification budgétaire qui vous a été présentée à la séance de ce jour.

\*\*\*\*\*

#### 14. Plan de prévention et de proximité 2006 : rapports d'évaluation et financier.-

Les rapports d'évaluation et financier du Plan de prévention et de proximité rentrés à la Région Wallonne en 2006 doivent être approuvés par le Conseil Communal.

Ces rapports ont déjà été approuvés par le Collège Communal.

Cette approbation doit être ratifiée par le Conseil Communal.

Nous vous invitons à ratifier l'approbation de ces rapports pour l'année 2006.

\*\*\*\*\*

#### 15. Ecoles Fondamentales Mixtes – Restructuration de l'entité pédagogique.-

Dans l'intérêt de l'enseignement, il y a lieu de préparer la rentrée scolaire de septembre 2007.

L'Arrêté Royal du 2 août 1984, tel que modifié par le décret du 13 juillet 1998, portant l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, fixe les conditions à remplir pour pouvoir maintenir une école ou une implantation existante.

Il y a donc lieu de restructurer les écoles communales, avec effet au 31 août 2007, comme suit :

a) L'implantation fondamentale sise rue de Namur, faisant partie de l'école fondamentale sise rue des Ecoles, 32, est rattachée à l'école fondamentale sise Allée des Hêtres.

b) L'implantation maternelle sise rue Montoyer, faisant partie de l'école fondamentale sise Place de Carnières, 15A, est rattachée à l'école fondamentale sise Allée des Hêtres.

Nous vous proposons d'accepter ces transferts.

\*\*\*\*\*

#### 16. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Déménagement d'une implantation.-

Dans l'intérêt de l'enseignement et afin d'assurer une meilleure continuité de la section maternelle vers la section primaire au sein de l'école du Centre, il y a lieu de déménager l'implantation maternelle sise Place Decamps vers l'implantation primaire sise Place de Carnières, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Nous vous proposons d'accepter ce déménagement d'implantation.

\*\*\*\*\*

#### 17. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Fusion par absorption.-

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, l'école fondamentale du Centre fonctionne à moins de 80 % du nombre minimum requis de population scolaire.

Dans le cadre des normes de rationalisation et programmation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, l'école fondamentale du Centre devrait impérativement être fermée au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Afin d'éviter cette fermeture, l'école fondamentale des Trieux absorbe l'école fondamentale du Centre, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Nous vous proposons d'accepter cette fusion par absorption.

#### 18. Académie Communale de Musique – Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive.-

L'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixe le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs

Nous vous proposons de déclarer les vacances d'emplois ci-dessous :

DEFINITIFS

- 1 emploi de professeur de formation musicale et théorique	4 périodes
- 1 emploi de professeur de trompette	4 périodes
- 1 emploi de professeur de danse classique	1 période
- 1 emploi de professeur de musique de chambre instrum.	3 périodes
- 1 emploi de chant individuel	5 périodes

19. Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans diverses rues –  
Décision.-

Dans l'intérêt général de la circulation et de la sécurité routières, nous vous proposons de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules en divers endroits de l'entité, conformément au projet d'arrêté complémentaire ci-après :

Article 1. – Dans la rue Noël Duvivier, à ses débouchés sur les rues Vanrôme et Solvay, la chaussée est divisée en bande de circulation (sur 2 x 15 mètres).

Cette mesure sera matérialisée par le tracé de lignes blanches axiales continues, amorcées par 3 traits discontinus.

Article 2 – Dans la rue du Polichêne, entre la rue Montoyer et la rue Argentin, par dérogation au stationnement alterné en vigueur sur l'entité, le stationnement est délimité au sol du côté impair.

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

Article 3. – Dans la rue de Montaigu, un passage pour piétons est établi à hauteur de l'immeuble dénommé « Prieuré de Montaigu ».

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

Article 4. - Dans la rue du Houssu, au départ de la RN59, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge excède 5 tonnes, sauf desserte locale.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal C21 (5T) avec additionnel reprenant la mention « sauf desserte locale ».